

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 15 novembre 2021, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Natasha Pelletier, madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Jean-François Pelletier et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

189-11-2021

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

190-11-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'octobre 2021 est accepté tel que rédigé.

191-11-2021

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la conseillère Carole Lévesque soit nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2021 ainsi que janvier et février 2022, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

192-11-2021

DÉPÔT PAR LES ÉLUS DE LEUR DÉCLARATION ÉCRITE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DE LEUR RAPPORT DES DONS REÇUS

L'ensemble des élus municipaux ont rempli lesdites déclarations en conformité avec les exigences de la Loi.

193-11-2021

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE DU 01-01-2021 AU 31-10-2021

194-11-2021

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE NOMMER monsieur Rosaire Ouellet, maire, et monsieur Jean-François Pelletier, conseiller siège n 5, représentants de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière afin de siéger sur le Comité intermunicipal de sécurité incendie.

195-11-2021

NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT QU'un élu nommé « Responsable des questions familiales et des aînés » est nécessaire pour agir à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté, pour assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales et des aînés, pour assumer la responsabilité du comité famille et pour assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche « Municipalités amies des aînés »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière nomme Mme Natasha Pelletier et Mme Annie Sénéchal, comme « Responsables des questions familiales et des aînés »

196-11-2021

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST – NOMINATION

CONSIDÉRANT la création d'une Régie intermunicipale des matières résiduelles entre cinq municipalités, soit : Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel et Saint-Onésime;

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir une collaboration énergique avec les divers partenaires de cette Régie;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité nomme madame Pascale G. Malenfant afin de siéger au sein de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

QUE LE CONSEIL de la municipalité nomme monsieur Rosaire Ouellet comme substitut afin de siéger au sein de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

197-11-2021

COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – NOMINATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE NOMMER madame Isabelle Michaud secrétaire du comité, ainsi que madame Pascale G. Malenfant et monsieur Rosaire Ouellet afin d'étudier tous les dossiers en relation au développement économique.

Le mandat de ces personnes consiste à faire connaître toutes les possibilités de développement économiques dans la Municipalité et à étudier ces possibilités et les soumettre aux membres du conseil.

198-11-2021

NOMINATION DES PERSONNES SUR LE GROUPE DE TRAVAIL DU PARC BIO

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE SOIENT NOMMÉS SUR LE GROUPE DE TRAVAIL le maire Rosaire Ouellet et la directrice générale Isabelle Michaud.

199-11-2021

NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LE DOSSIER « ENTENTE LOISIRS »

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE madame Carole Lévesque soit nommée représentante et responsable du dossier « Entente – Loisirs ».

200-11-2021

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC)

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil désigne monsieur Jean-François Pelletier, comme représentant de la municipalité.

201-11-2021

DOSSIER VTT – RESPONSABLE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE NOMMER monsieur Rosaire Ouellet pour accompagner le club de VTT et de travailler de concert avec la MRC de Kamouraska afin de trouver un parcours permanent allant rejoindre le haut pays.

Au besoin, monsieur Sébastien Tirman sera libéré à titre de personne-ressource pour mener à terme ce projet.

202-11-2021

RESPONSABLES DE L'EAU POTABLE ET DES ÉGOUTS

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Carole Lévesque et Rosaire Ouellet responsables des dossiers traitant de :

- la purification et traitement de l'eau potable;
- réseau de distribution d'eau potable;
- traitement des eaux usées (fosses septiques);
- réseaux d'égouts.

203-11-2021

ORGANISATION MUNICIPALE – NOMINATION DES CONSEILLERS

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à la nomination de conseillers pour représenter divers comités et définir leurs responsabilités au sein de notre administration.

Transport et réseau routier

Voirie municipale, Enlèvement de la neige, Éclairage des rues, Circulation et stationnement : **M. Jean-François Pelletier.**

Hygiène du milieu

Environnement : Amélioration des cours d'eau, Protection de l'environnement : **M^{me} Josée Michaud.**

Loisirs et culture

Boucle cyclable : **M^{me} Pascale G. Malenfant**

Terrains de jeux, Parcs, Halte routière, Fête des bénévoles : **M^{me} Natasha Pelletier et M^{me} Annie Sénéchal**

Fête nationale : **M^{me} Annie Sénéchal**

Bibliothèque : **M^{me} Pascale G. Malenfant**

Fête du 175^e : **M^{me} Carole Lévesque et M^{me} Josée Michaud**

Santé et bien-être

Logement social : O.M.H. **M^{me} Natasha Pelletier**

Aménagement et Urbanisme

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le comité est composé de 7 membres résidents :

Le maire M. Rosaire Ouellet est d'office membre ainsi que l'inspecteur municipal, **M. Colin Bard.**

Est également nommé, un membre du conseil : **M^{me} Carole Lévesque**

Et quatre autres résidents de la municipalité : **M. Berthelet Aubut, M. Harold Dionne, M. Jean-Luc Pelletier et M. Marcel Bélanger.**

204-11-2021

PLAN DE MESURES D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE) – RESPONSABLES

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que sa Municipalité peut être victime de sinistre nécessitant des mesures d'urgence en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'une organisation municipale de sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

FONCTION	NOM
Coordonnatrice et Directrice administrative	Isabelle Michaud
Coordonnatrice adjointe	Marilyne Lévesque
Directeur des opérations et Directeur technique	Colin Bard (Jean-François Pelletier)
Directeur Sécurité-incendie	Stéphane Dubé
Responsables Communications	Rosaire Ouellet
Responsables Services aux sinistrés	Natasha Pelletier Josée Michaud Annie Sénéchal
Responsables Transports	Carole Lévesque Pascale G. Malenfant

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre Municipalité.

205-11-2021

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 4 novembre 2021 à 14 h 00, pour l'entretien du bureau municipal pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission conforme;

9445-8825 QC Inc.	5173.88 \$ avec taxes par année
-------------------	---------------------------------

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroie le contrat de l'entretien du bureau municipal à 9445-8825 QC Inc. pour une année;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

- 206-11-2021** **ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**
- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**
- QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte le budget de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest en acceptant les tarifs proposés pour l'année 2022, soit, un budget total pour l'ensemble des cinq municipalités au montant de 425 444 \$ dont la part pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est de 130 009.00 \$.
- 207-11-2021** **ENTENTE EAU ET ÉGOUT – VILLE LA POCATIÈRE - BUDGET 2020**
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a une entente pour l'utilisation d'eau et pour service d'égout avec Ville La Pocatière;
- CONSIDÉRANT QU'**en 2020 nous avons branché à différentes dates la plupart des citoyens de la Route 132 et du Carré St-Louis;
- CONSIDÉRANT QUE** ces ajouts n'étaient pas inclus dans la facturation préliminaire de l'entente Eau et Égout faite par Ville La Pocatière;
- CONSIDÉRANT** un montant de 21 038 \$ pour l'utilisation de l'eau en 2020 et un montant de (3 491 \$) pour l'utilisation du service d'égout 2020;
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**
- QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture supplémentaire de 17 547,00\$ pour l'entente Eau et Égout en date du 31 décembre 2020.
- 208-11-2021** **DEMANDE D'UN MONTANT DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT**
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-Pocatière a un plan de développement pour les années 2016-2021 et que le moment est venu de l'actualiser;
- CONSIDÉRANT QU'**un montant allant jusqu'à 5 000 \$ et couvrant 50 % des dépenses admissibles est réservé par la MRC de Kamouraska (via le Fonds de développement du territoire) aux municipalités entreprenant un nouveau plan de développement;
- EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**
- QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande un montant maximum de 5 000 \$ à la MRC de Kamouraska pour la réalisation du plan de développement 2022-2027 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- 209-11-2021** **DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES TAXES EN SOUFFRANCE**
- CONSIDÉRANT QU'**un premier avis a été expédié aux contribuables de la Municipalité faisant état que leurs comptes de taxes incluant intérêts et pénalités étaient en souffrance;
- CONSIDÉRANT QUE** malgré ce premier avis plusieurs comptes de taxes demeurent en souffrance au 31 octobre 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2020, 16 contribuables n'ont toujours pas acquitté leur solde, pour un montant total 9 859 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** le montant total dû par 74 contribuables pour l'année 2021 est de 66 145 \$;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à envoyer un second avis à tous les propriétaires d'ici la fin de l'année 2021

210-11-2021

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK VOLET ACTIVITÉ
LOCALE, LOISIR ET CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité s'engage à investir à la hauteur de 20 % du 500 \$ dans la réalisation de l'installation permanente mettant en valeur la sculpture de la fondation du presbytère du premier ensemble curial de la Paroisse, une trace tangible de l'occupation du territoire, présentée au Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation en 2022 pour une période de 10 ans et accessible gratuitement au public;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de l'inauguration de l'installation permanente prévue en 2022;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par la réalisation de l'installation permanente mettant en valeur la sculpture de la fondation du presbytère du premier ensemble curial de la Paroisse.

211-11-2021

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK VOLET ACTIVITÉ
LOCALE, LOISIR ET CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité s'engage à investir à la hauteur de 20 % du 500 \$ dans la réalisation de vidéos récapitulatifs de quelques activités réalisées dans le cadre des fêtes du 175^e de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour diffusion dans les médias sociaux et sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par la réalisation de vidéos récapitulatifs de quelques activités réalisées dans le cadre des fêtes du 175^e de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

212-11-2021

RÉSOLUTION TECQ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

« La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ».

213-11-2021

ACTIVITÉS RAQUETTE ET SKI DE FOND 2022 AU BOISÉ BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont d'inviter les résidents du Kamouraska à participer aux activités de leur municipalité et des municipalités voisines, de favoriser la pratique d'activités physiques et de contribuer à développer un sentiment d'appartenance à la région;

CONSIDÉRANT QUE l'activité raquette et ski de fond chapeauté par le comité de la famille et des personnes âgées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est prévue le samedi 15 janvier 2022 de 18 h30 à 21 h30 et que l'activité *Balade en famille* (raquette et ski de fond, avec tire d'érable), est prévue le dimanche 6^{er} mars 2022 de 13 h à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE ces deux activités sont offertes dans l'optique d'un complément aux activités déjà planifiées par les Services récréatifs, culturels et communautaires de Ville La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité autorise la tenue de ces deux activités et nomme l'agent de développement, M. Sébastien Tirman, comme répondant pour ces activités;

QUE la Municipalité autorise Mme Isabelle Michaud, directrice générale, à déboursier les montants nécessaires pour la tenue de ces activités;

QUE la Municipalité demande la présence du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière lors de ces deux activités;

QUE la Municipalité demande aux Services récréatifs, culturels et communautaires de Ville La Pocatière de partager les frais communs de ces deux activités;

QUE ces deux activités soient mentionnées dans les programmations de Noël et d'hiver de la Ville de La Pocatière et dans le *Quoi faire au Kamouraska*.

214-11-2021

LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2021, représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire ;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière propose aux garderies de son territoire de faire colorier le dessin thématique par les tout-petits 0-6 ans et dont l'ensemble des dessins seront présentés sous une œuvre collective et dans les résidences pour personnes âgées de Ville de La Pocatière.

215-11-2021

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – DEMANDE DE COMMANDITE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 75.00 \$ au Club de Patinage artistique de La Pocatière, représentant un espace publicitaire, dans le cadre de leur campagne de financement 2021-2022

216-11-2021

ÉCOLE DESTROISMAISONS – COTISATION ANNUELLE 2021-2022

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

DE RENOUELER notre adhésion à l'École Destroismaisons pour un montant de 40 \$.

En raison du poste de directeur général que son conjoint occupe au sein de l'École Destroismaisons, madame Pascale G. Malenfant ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

217-11-2021

MOISSON KAMOURASKA – DON

CONSIDÉRANT la demande du comité de travail kamouraskois des paniers de Noël, de verser un don à Moisson Kamouraska qui servira pour les paniers de Noël des demandeurs du Kamouraska;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise un don de 1 500 \$ à Moisson Kamouraska pour les paniers de Noël.

218-11-2021

FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA – RADIOTHON

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima organise un radiothon le 12 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation a mis en vente une liste de chansons de Noël;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil achète une chanson au coût de 100 \$ pour l'évènement radiothon.

219-11-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – DOMINIQUE LALANDE

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution n° 75-04-2021 concernant *L'ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 DE LA MRC DE KAMOURASKA ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR DES ACTIONS EN ARCHÉOLOGIE*;

CONSIDÉRANT la facture n° 004-2021 qui s'élève au montant de 7 000.00 \$ pour des interventions archéologiques sur le site de la Maison Bélanger situé au 52A Route 132;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

220-11-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – BUREAU DESIGN MASSÉ

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement effectués au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 5009 de Bureau Design Massé au montant de 16 171.02 \$ taxes incluses pour l'ameublement de deux bureaux, de la salle de conseil ainsi que la salle des archives;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera pris dans le budget d'immobilisation équipement de bureau;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

221-11-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – PLÂTRE ET PEINTURE SERGE DUBÉ

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE résolution n° 77-04-2021 concernant *L'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LE VERNISSAGE DE LA TOUR D'OBSERVATION*;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 854 de Plâtre et peinture Serge Dubé au montant de 17 533.50 \$ taxes incluses pour l'entretien et le vernissage de la tour d'observation;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera pris dans le budget entretien bâtisses et terrain Halte;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

222-11-2021

MANDAT À L'ARPENTEUR GUY MARION

CONSIDÉRANT la décision 418324 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le projet du parc bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la décision est assujettie à la condition suivante: l'avis prévu à l'article 67 de la Loi ne pourra être préparé qu'à la réception au greffe de la Commission de descriptions techniques ou de désignations faites conformément aux articles 3036 et 3037 du Code du civil du Québec, ayant pour objets les lots ou parties de lots visés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion de faire la description technique des lots visés ou parties de lots visées par la décision 418324;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ces descriptions techniques pour et au nom de la Municipalité.

223-11-2021

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **254 480.17 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise le paiement de ces comptes.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CORRESPONDANCES

1. Règlement numéro 234-2020 de la MRC – Non-conforme – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et le ministère de l’Agriculture.
2. Versement de la compensation 2021 – Recyc-Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

224-11-2021

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

la levée de l’assemblée à 20H55.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE STE ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2021 - OCTOBRE	42 206.09 \$
9445-8825 Québec Inc.	Ménage mars et octobre 2021	862.32 \$
La Capitale	Assurances octobre	2 783.19 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	140.11 \$
Bell Canada	Administration	438.85 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	398.28 \$
Marilyne Lévesque	Couvercles à café	61.32 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	338.85 \$
Virgin Mobile	Cellulaire M. Maire	49.97 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	144.77 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	722.68 \$
Colin Bard	Produits pour les guêpes	25.27 \$
Bell Canada	Administration	434.26 \$
Hydro-Québec	Chambre débitmètre	34.04 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	201.13 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	79.72 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	94.12 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	87.60 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	11 773.59 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	4 052.86 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		64 929.02 \$
BUREAU DESIGN MASSÉ	Ameublement des nouveaux bureaux	16 171.02 \$
SIMON ALLAIN	Fêtes 175 ^e	200.00 \$
RONA LA POCATIÈRE	Peinture	58.63 \$
MARC BILODEAU	Fêtes 175 ^e	200.00 \$
LE PLACOTEUX	Avis public et publicité 175 ^e	222.45 \$
JLD-LAGUÉ	Pièces pour le tracteur à pelouse	109.00 \$
PERMALIGNE	Ligne simple continue	3 534.62 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Asphalte récupérée et heures de pelle	3 229.49 \$
CENTRE DE SERVICE ST-PHILIPPE	Inspection sterling	719.86 \$
GROUPE BOUFFARD	Récupération	3 105.11 \$
AIR LIQUIDE CANADA INC.	Pièces pour la soudeuse	189.77 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	30.00 \$
REAL HUOT INC.	Liquide antigel	306.98 \$
MACPEK INC.	Pièces pour le western	197.57 \$
LINDE CANADA INC.	Location de bouteille	59.12 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Ponceau et géotextile	425.48 \$
PG SOLUTIONS INC.	Contrat d'entretien 2022	12 170.12 \$
QUEFLEX	Pièces de western et sterling	4 383.66 \$
PLÂTRE ET PEINTURE SERGE DUBÉ	Belvédère	17 533.50 \$
LES PETROLES B.OUELLET	Diesel	3 141.61 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	430.56 \$
JOCELYN BÉRUBÉ	Fêtes 175 ^e	159.13 \$
ROLAND BOISVERT	Fêtes 175 ^e	250.00 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Clés	8.25 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Projet rue Lemieux, ent. du bâtiment, etc.	848.51 \$
LOCATION J C HUDON INC	Foreuse, compacteur, niveau laser, etc.	751.89 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier et abrasif	5 695.17 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	Bris d'aqueduc rue Rodolphe	398.82 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	Frais de procès et égout/eau 2020	17 891.93 \$
ELECTRO FC SONORISATION	Fêtes 175 ^e	574.88 \$
AUTOBUS LA POCATIÈRE INC.	Fêtes 175 ^e	689.85 \$
CLAUDE DIONNE	Heures de pelle	5 570.53 \$
BUOPRO CITATION	Fournitures de bureau, contrats lexmark et photocopieur	516.65 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Réparation pompe #2	153.58 \$
MICHEL FRANCOEUR	Pièce pour le chargeur	18.39 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Entretien de machinerie	233.05 \$
VINCENT LACROIX	Fêtes 175 ^e	200.00 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	Fêtes 175 ^e location de toilette	258.69 \$
CENTRE DU PARE-BRISE M.L.	Pneus GM et pièce pour chargeur	912.67 \$
PROPANE SELECT	Propane	574.76 \$
ATRIA	Tablettes et étuis, technicien, sauvegarde, etc.	2 519.04 \$
JMTURCOTTE LTÉE	Base de puisard rue Lemieux	567.80 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Planification et configuration internet	297.50 \$
LES ENTREPRISES GUY ET PASCAL DUBREUIL INC.	Débroussaillage de bord de routes	4 455.28 \$
DOMINIQUE LALANDE	Interventions archéologiques	7 000.00 \$
DICKNER	Clôtures de chantier	735.84 \$
SOUCY BÉTON SCIAGE ET FORAGE	Sciage d'asphalte	258.69 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	5 405.89 \$
PJH INC.	Heures de pelle	747.34 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	Retenue 10% facture 2020	55 669.24 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien du chemin de fer	918.50 \$
MRC DE KAMOURASKA	Inspection rég., location radar et km.	4 282.98 \$
POSTES CANADA	Info septembre et info octobre	206.74 \$
PUROLATOR INC.	Frais de livraison	6.01 \$
JAGUAR MEDIA INC.	Abonnement annuel	327.68 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence RAM et GM	1 350.53 \$
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ INC.	Calibration détecteur de gaz	242.60 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	Adhésion 2022	2 122.95 \$
WURTH CANADA LIMITED	Pièces pour machinerie	311.24 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		189 551.15 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		254 480.17 \$